





Etat de fonctionnalité des passes à poissons de Basse Normandie

Note de synthèse

Avant propos



La Basse-Normandie, avec 12 000 km de cours d'eau, dont de nombreux fleuves, est une région propice au développement des populations de poissons migrateurs.

La régression historique de ces espèces semble liée, en particulier, au développement des barrages et moulins au cours des siècles passés qui, outre une dégradation des habitats par leurs retenues, ont constitué des obstacles infranchissables aux migrations trophiques et de reproduction des poissons migrateurs.

Si, pour ce dernier point, la construction de passes à poissons a permis de rétablir une partie des possibilités de circulation de certaines espèces, seule la remise au cours naturel des écoulements, par suppression de l'obstacle, permet un réel retour du cours d'eau à son équilibre naturel.

Contexte

Depuis une vingtaine d'années, près de 200 dispositifs de franchissement des barrages ont été réalisés dans la région, dont près de la moitié dans le Calvados, le reste se répartissant pour ¾ dans la Manche et ¼ dans l'Orne. Ces équipements, d'une valeur globale estimée à près de 6 millions d'euros actuels, ont été financés par les partenaires institutionnels de la gestion de l'eau (Europe, Etat, Région, Département, collectivités piscicoles).

Après une phase importante d'équipement des ouvrages, qu'il reste à compléter, il importe désormais de s'assurer que les dispositifs mis en place remplissent leur rôle au quotidien et dans la durée.

Dans le cadre d'un stage de Licence professionnelle et avec le soutien de la DIREN de Basse Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un bilan de l'état de fonctionnalité de ce parc de « passes à poissons » a donc été réalisé au printemps 2005, avec pour objectif d'identifier les symptômes et de déterminer les origines des éventuels dysfonctionnements.



Méthode

Pour les 3 départements bas-normands, 166 passes à poissons ont été identifiées. 150 d'entre elles, soit près de 90%, ont fait l'objet d'un diagnostic, qui a distingué leur <u>état général</u> (intégrité physique) de leur <u>état de fonctionnalité</u> (lié à la gestion et l'entretien). Les visites de terrain ont été réalisées à la sortie de l'hiver 2004-2005, en conditions hydrauliques à priori plutôt favorables au fonctionnement des passes à poissons. Elles ont permis une expertise par le stagiaire, dans la limite de ses compétences, et sans que soit réalisée la mise « hors d'eau » systématique des équipements.

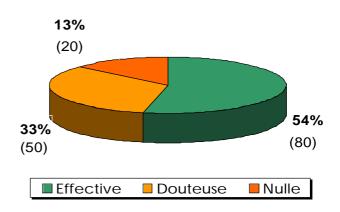
L'exploitation des données a permis d'évaluer la nature et l'ampleur des besoins en termes de restauration de la fonctionnalité des passes, afin de proposer des solutions, sur les plans juridiques ou techniques, pour remédier au déficit constaté.

Résultats

La fonctionnalité globale de près de la moitié des dispositifs de franchissement n'est pas garantie, en premier lieu faute d'entretien ou à cause d'une gestion hydraulique inadéquate (33% des ouvrages), mais également pour des problèmes de structure (23%).

D'une manière générale, il semble que :

⇒ plus les passes sont éloignées et/ou difficiles d'accès, plus elles sont dégradées tant au niveau de leur état général que de leur état de fonctionnalité. Fonctionnalité des passes à poissons en Basse Normandie (sur un total de 150 passes visitées)



- ⇒ plus le cours d'eau est important, mieux la gestion semble être assurée, ce qui traduit la proportion de micro-centrales plus importante sur les grands cours d'eau, celles-ci induisant une gestion suivie.
- ⇒ plus la conception de la passe est simple et souvent ancienne (échancrure, écharpe), moins <u>l'état général</u> est satisfaisant, en particulier à cause de l'usure.
- ⇒ à l'inverse, plus la conception est élaborée (cas des passes les plus récentes avec ralentisseurs divers et bassins), plus <u>les problèmes de gestion</u> semblent aigus (en particulier l'entretien).

Face à ce déficit de fonctionnalité, les solutions proposées sont de deux ordres :

- renforcer la mise œuvre de la réglementation (information des propriétaires, visites de contrôle des services de police de l'eau, etc.)
- dégager des moyens d'animation et renforcer la coordination des acteurs concernés (techniciens de rivière, agents du Conseil Supérieur de la Pêche, etc.) pour inciter les propriétaires à une gestion durable, permettre le cas échéant l'intervention de maîtres d'ouvrage publics et assurer un suivi régulier de l'état des dispositifs de franchissements.

Sur ce dernier point, le travail réalisé a permis l'établissement d'une base de données géoréférencées, qui, moyennant une mise à jour régulière, pourrait constituer **un "tableau de bord" des conditions de circulation réelles** des poissons migrateurs de Basse Normandie et servir d'outil pour la hiérarchisation des priorités d'intervention (techniques ou réglementaires) et leur programmation à l'échelle régionale.